

Le MANDRÉEN

VILLE-SAINTMANDRIER.FR

MAGAZINE
MUNICIPAL



#310
AVRIL
2025



75^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA COMMUNE,
en page 9



Ça se passera en AVRIL...

JEUNESSE



ART



FOIRE



SPORT



MUSIQUE



THÉÂTRE



CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 7 avril, à 18h30, salle Marc Baron.

VIDE-GRENIERS

Dimanche 13 et 27 avril, de 7h00 à 15h30, place des Résistants. Les Pescadous du Creux.

Dimanche 20 avril, de 7h00 à 15h00, parking Saint-Asile. Festive de la Presqu'île.

ANIMATIONS

Samedi 26 avril, Pâques à l'Ermitage, de 14h00 à 17h00. Les Fêtes Mandréanes.

ACTIONS

Samedi 26 avril, action de ramassage des déchets, rendez-vous au théâtre de verdure, plage de la coudoulière, à 10h00. Nettoyons le Sud.

CÉRÉMONIES

Samedi 12 avril, à 11h30, remise des médailles de la ville, au kiosque, sur la place des Résistants. Dimanche 27 avril, Journée Nationale des Victimes et des Héros de la Déportation. À 10h30 office religieux et à 11h40 cérémonie au monument aux morts.





ÉDITO



Dés 1864, les Mandréens avaient souhaité entamer la séparation avec la commune de La Seyne, comme cette dernière l'avait fait en 1657 en s'émancipant de la ville de Six-Fours.

En 1950 une nouvelle démarche a été engagée, et si, pour certains, cela aurait pu passer pour une histoire pagnolesque, les Mandréens estimaient qu'après avoir subi les affres de la guerre, les bombardements de la libération, et puis surtout le manque de considération de la ville centre (coupures d'eau, quais en mauvais états, voirie non entretenue), ils avaient atteint une certaine maturité qui leur permettait de créer une commune indépendante. Et Puis, il ne faut pas l'ignorer, la politique locale et les bagarres électorales entre les communistes majoritaires à la Seyne et les socialistes à Saint-Mandrier ont aussi été parmi les faits déclencheurs.

Ces Mandréens ont été entendus car le Conseil d'État accordait, le 11 avril 1950, la création de la commune de Saint-Mandrier. Sauf que les mêmes Mandréens n'étaient pas satisfaits de l'appellation car il manquait « sur mer » et ils durent attendre un an de plus pour être entendus.

Ces Mandréens combattifs nous les retrouvons au fil des siècles, mais le premier d'entre eux n'était-il pas Mandrianus, soldat visigoth avec sa lance et son épée, qui donna son nom à la commune. D'autres plus tard luttèrent pour s'intégrer et beaucoup simplement pour nourrir leur famille avec des métiers difficiles comme la pêche ou l'agriculture.

Aujourd'hui encore cet esprit de clocher existe toujours et des combats difficiles ont été menés ou sont en cours, notamment pour :

- éviter la construction d'une station de rejet en mer des effluents radioactifs issus du refroidissement des moteurs nucléaires

des sous-marins basés à Toulon et qui aurait eu pour résultat une contamination par les nucléides, des mollusques et poissons comme le décrivait l'étude d'impact ;

- la reconversion de la base navale après sa fermeture dont la conséquence fut la suppression de 330 emplois et la création d'un pôle d'activité marine qui recréera 400 emplois directs et indirects ;

- la sauvegarde des pointus avec une action auprès du Dr TRCY, sénateur du Var, qui eut pour effet une loi permettant de conserver un pointu dans le port, après le décès du propriétaire ;

- faire cesser les odeurs d'hydrocarbures émanant du site du Lazaret ;

- créer une piste cyclable permettant de relier les deux quartiers de la commune et de rejoindre la piste cyclable départementale ;

- replanter ensemble 7800 arbres après le terrible incendie de 2019.

75 ans après, nous sommes les descendants de ceux qui ont émancipé notre commune et qui, avec les maires qui se sont succédés, l'ont conduit à être une commune où il fait bon vivre.

Aussi, nous avons aujourd'hui un devoir, celui de persévérer dans la même stratégie, et tant pis si nous passons pour des combattants. C'est dans nos gènes et les seuls qui pourront nous juger ce sont les Mandréens.

Alors, je vous convie à venir fêter dignement cet anniversaire au cours des manifestations qui ont été programmées à cet effet, en vous joignant à nous pour que la fête soit belle et partagée entre nous.

Le Maire,
Gilles **VINCENT**

NUMÉROS ET LIENS UTILES

POMPIERS 04 94 05 33 00 / 18 ou 112 depuis un portable.

POLICE MUNICIPALE

04 94 11 51 70
Patrouille 06 19 45 22 12 / 17 en cas d'urgence.
7j/7, de 18h à 8h un agent reste joignable au 06 75 56 02 17, pour tout problème technique ou de sécurité.

ACCUEIL MAIRIE

04 94 11 51 60

GUICHET UNIQUE

Service scolaire
09 67 51 98 08

PORTAIL FAMILLE

portail-saint-mandrier.ciril.net

C.C.A.S 04 94 11 24 56

Assistante Sociale
sur rendez-vous
04 94 11 51 62

CONSEILLER NUMÉRIQUE

04 94 11 51 61

VOS PROCHAINES

PERMANENCES
DES ÉLUS (SANS RENDEZ-VOUS)

Mairie annexe de Pin Rolland
Bureau de l'agence postale communale

SAMEDI 19 AVRIL
ET SAMEDI 17 MAI

de 10h à 12h
(jours de permanence en août)

***Vous êtes nouvel arrivant sur la commune ?
présentez-vous à l'accueil de la mairie, un guide d'accueil vous sera remis.***

Restez CONNECTÉ(E)

LE MANDRÉEN
JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATION
Disponible sur : www.ville-saintmandrier.fr

Directeur de la Publication : Gilles VINCENT.
La rédaction des articles : l'ensemble de l'équipe municipale et les associations.
Création graphique, mise en page : Service Vie de la Cité.
Crédits photos : Vie de la Cité, Associations, Patrick Leconte.
Photo de couverture : Vie de la Cité.
Impression : Caractère - Imprimeurs SIRA-83110 SANARY-S/MER.
Diffusion gratuite - Reproduction interdite.



Abonnez-vous à la Newsletter municipale pour ne rien manquer !
Envoyez vos nom, prénom et adresse mail à : vielite@ville-saintmandrier.fr



Le Mandréen - Saint Mandrier sur Mer



ville-saintmandrier.fr



ACTUALITÉ MUNICIPALE

Les rendez-vous **BIODIVERTISSANTS** de la Métropole



Pour découvrir la faune et la flore du territoire, TPM vous a concocté un programme biodivertissant jusqu'à la fin de l'été : festivals, randonnées, balades commentées, concert, expositions, projection de films, semaine de l'abeille, etc. Vous sillonnerez le territoire, des Salins d'Hyères au Domaine de Fabrègas à La Seyne-sur-Mer. Réservez vite vos places, tout est gratuit ! Retrouvez le programme complet sur www.metroleptm.fr.

+ de 2000 foyers sur Toulon Provence Méditerranée font des économies d'énergie avec Voltalis

Rejoignez-les et faites-vous équiper d'un thermostat connecté 100% gratuit et sans abonnement !

Appel gratuit au 09 72 10 17 15
du lundi au samedi de 9h à 18h
hors week-end

Une info ? Un mail ?
contact@voltalis.com



**PRÉ-INSCRIPTIONS SCOLAIRES
POUR L'ANNÉE 2025/2026**
1ÈRE ANNÉE DE CP
DES ENFANTS NÉS EN 2019

**Du lundi 24 mars 2025
au vendredi 9 mai 2025**

**LUNDI, MARDI,
JEUDI ET VENDREDI
DE 8H00 À 12H00 ET
DE 13H30 À 16H30**

**PERMANENCE
EXCEPTIONNELLE :
MERCREDI 23 AVRIL
2025
DE 8H À 12H**

**SERVICE SCOLAIRE/
GUICHET UNIQUE :
09.67.51.98.08
Les Jardins d'Hydra
près du complexe scolaire
Louis Clément**

PIÈCES À FOURNIR :

- le dossier d'inscription ;
- une photocopie du livret de famille ;
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- l'attestation CAF (quotient familial pour le centre de loisirs et la garderie périscolaire uniquement) ;
- la copie du carnet de santé (pages des vaccinations) ;
- pour les enfants hors commune : dérogation de la commune de domicile ;
- en cas de séparation des parents, toute pièce justificative de l'attribution du droit de garde exclusif ou de garde alternée.

Plus d'informations sur : www.portail-saint-mandrier.ciril.net

C.C.A.S

Nous avons été heureux d'accueillir une centaine de personnes pour notre loto crêpes annuel. Merci à tous de votre participation et rendez-vous pour notre repas de printemps le samedi 24 mai.



INSTALLATION D'UNE CLIMATISATION : pensez à la déclaration préalable de travaux !

Avec l'arrivée des beaux jours, nombreux sont ceux qui envisagent d'installer une climatisation pour plus de confort. Cependant, saviez-vous que l'installation d'une climatisation fixe sur la façade extérieure de votre logement nécessite une déclaration préalable de travaux auprès du service urbanisme de la mairie ?

Voici tout ce que vous devez savoir pour être en règle.



Pourquoi une déclaration préalable est-elle obligatoire ?

L'installation d'une unité extérieure de climatisation modifie l'apparence de votre façade. En vertu du code de l'urbanisme, toute modification visible depuis l'extérieur doit faire l'objet d'une autorisation préalable.

Cette démarche permet à la commune de :

- vérifier la conformité aux règles locales d'urbanisme, notamment celles liées au plan local d'urbanisme ;
- préserver l'harmonie architecturale du quartier ou du bâtiment ;
- limiter les nuisances potentielles, comme le bruit ou l'impact visuel pour le voisinage.

Comment faire la déclaration ?

- remplir le formulaire CERFA 16702*01 ;
- fournir les documents nécessaires, notamment un plan de situation du terrain, un plan des façades indiquant l'emplacement exact du bloc de climatisation, et dans certains cas, un descriptif des travaux ;
- déposer votre demande dématérialisée sur le guichet unique :

<https://saintmandriersurmer.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier> ou en format papier à l'accueil de la mairie.

Quels risques en cas de non-déclaration ?

Ne pas effectuer cette déclaration peut entraîner des sanctions, notamment :

- une mise en conformité exigée par la mairie ;
- l'obligation de démonter l'installation non autorisée ;
- des complications en cas de revente du bien.

En respectant cette obligation, vous contribuez à préserver le cadre de vie et l'esthétique de notre commune tout en évitant les conflits avec vos voisins.

Pour toute question et avant de débuter vos travaux, n'hésitez pas à contacter le service urbanisme de la mairie par email à : urbanisme@ville-saintmandrier.fr

Nous sommes là pour vous accompagner.

KAÏS nous a fait un beau cadeau !

Le 03/02/2025 Kais a décidé qu'il était temps de venir découvrir le monde extérieur. Mais laissons-lui la parole :

« C'est vrai maman et papa pensaient qu'ils avaient encore un peu de temps pour rejoindre la maternité ; le terme n'étant pas encore bien atteint. D'ailleurs devant leur interrogation à ce sujet il leur a été répondu que ce n'était pas le moment. Pas question ! Moi j'en avais marre d'attendre depuis presque 9 mois. Ok j'étais bien au chaud dans le ventre de maman, mais je suis sûr qu'elle et papa avaient aussi hâte de me rencontrer. « Du coup » j'ai décidé de venir au monde à la maison et vite fait bien fait. Tant pis pour papa qui a du assister maman et l'accompagner tout le long du travail. Maman m'a un peu cassé les oreilles mais finalement elle a été très courageuse. Après ils ont tous pleuré. Les grands sont parfois bizarres, vous ne trouvez pas ?



Voilà maintenant nous sommes « en famille » et tous heureux à Saint Mandrier. »

Merci Kais ! Bienvenue sur ta presque île. Te voici désormais un Mandréen 100% pur jus.

75 ans après la nomination de Saint Mandrier en commune « libre » nous sommes fiers et adressons toutes nos félicitations aux heureux parents Ludivine et Fabien.



Pour découvrir et retrouver le programme du foyer de jeunes pour les vacances de printemps, consultez notre page jeunesse sur ville-saintmandrier.fr



ODEURS DE CARBURANT, parc du Lazaret

À plusieurs reprises, depuis 2023, j'ai saisi l'exploitant du parc du lazaret sur les odeurs de carburant et quelquefois d'eaux usées qui émanaient de leurs installations et qui incommodaient les riverains et les conducteurs de véhicule circulant sur la RD 18.

Devant le silence de l'exploitant, j'ai saisi M. Le Préfet du Var en lui demandant notamment de convoquer le Comité de Suivi du Site, qui ne s'était plus réuni depuis 4 ans, et j'ai menacé de porter plainte si ces odeurs venaient à persister au-delà du 31 décembre 2024.

L'amiral BOIDEVEZI, préfet maritime, saisi officiellement nous a soutenu dans notre démarche. Il a demandé que l'exploitant vienne nous rencontrer pour donner toute explication sur les causes et aborder les solutions pour y remédier.

C'est ainsi que le 31 Juillet 2024 j'ai reçu une délégation importante de l'exploitant venue m'expliquer que la cause de ces odeurs était un changement d'approvisionnement du gazole, à cause de la guerre en Ukraine, et que les solutions résidaient dans l'équipement de filtres à charbon sur les réservoirs préalablement vidés de leur substance et nettoyés.

Cette réunion a été complétée le 21 novembre 2024 par la commission de suivi de site et les engagements pris en réunion à Saint-Mandrier furent confirmés avec une demande pour repousser l'ultimatum que j'avais fixé au 31 Janvier 2025, ce que j'ai accepté.

Le Général Hilaret, commandant du Service des Essences, m'a confirmé que l'ensemble des opérations prévues avaient été réalisées et que le démantèlement des deux réservoirs,

ayant contenu le gazoil incriminé, serait programmé d'ici la fin de l'année, en avance sur le programme.

À ce jour, aucune plainte relative à des odeurs de carburant n'est parvenue, ni à la mairie, ni par l'intermédiaire du code barre que nous avons publié dans le Mandréen, et je considère donc que pour la municipalité l'affaire est réglée.

Cependant, si ce n'est pas le cas pour vous, vous pouvez nous faire parvenir votre signalement à info@ville-saintmandrier.fr.



Le Maire,
Gilles VINCENT

J'agis pour la NATURE

Samedi 26 avril, la commune participe à l'édition 2025 de Nettoyons le sud initiée par la Région.

Cette action gratuite, ouverte à tous, est une action de ramassage des déchets "perdus" sur la commune.

Le rendez-vous est au théâtre de verdure, plage de la coudoulière au village, à 10h00.

Les membres de la commission transition écologique et biodiversité vous accueilleront avec dotation gratuite de gants et sacs de collecte jusqu'à 11h45 avec une "pause café".

Une sensibilisation sur l'origine des déchets collectés et sur leur modalité de tri sera proposée.

Cette action est visible sur les plateformes de : initiatives océanes - Remed Zéroplastique - la Région et le site internet mandréen.

Pour la logistique de la matinée, l'inscription est conseillée.

Prévoir une tenue adaptée au ramassage et à la randonnée.



APPEL À
CANDIDATURE
POUR
L'ATTRIBUTION
D'UN
EMPLACEMENT
À VOCATION DE
RESTAURATION



Les Deux Verres : Un tout nouveau salon du vin en bord de mer, à Saint-Mandrier-sur-Mer

Le dimanche 13 avril 2025, la brasserie NEUJA organise Les Deux Verres, un tout premier salon du vin à Saint-Mandrier-sur-Mer. Un événement inédit qui célèbre le vin sous toutes ses facettes, dans un cadre exceptionnel : un terrain de pétanque en bord de mer, bercé par le bruit des vagues et offrant une vue imprenable sur l'horizon et les célèbres "Deux Frères", ces rochers emblématiques qui donnent leur nom au salon.

Un salon du vin convivial et accessible.

Ici, pas de grands châteaux inaccessibles ni de salons aseptisés. Les Deux Verres, c'est avant tout une rencontre entre passionnés et curieux, autour d'une dizaine de vigneron engagés, proposant des vins authentiques, issus de domaines humains et responsables. L'idée est simple : offrir à tous l'accès à de bons vins, à des prix justes, et permettre à chacun de découvrir de nouveaux producteurs dans une ambiance chaleureuse et festive.

Déguster, discuter, partager... au rythme de la musique.

L'entrée est totalement gratuite, et pour profiter pleinement de l'expérience, il suffit d'acheter un verre à pied à 5 €, qui vous permettra de goûter les vins des exposants. Sur place, il sera possible d'acheter des bouteilles ou cartons directement auprès des vigneron.



Et pour accompagner ces découvertes ? Une offre de restauration soigneusement pensée : huîtres fraîches et vin blanc, plats gourmands, et bien sûr une sélection de bières artisanales NEUJA et de softs, pour que tout le monde puisse trouver son bonheur.

Le tout dans une ambiance détendue et festive, avec des DJ sets tout au long de la journée pour rythmer ce moment de plaisir face à la mer.

Un projet porté par deux amis, frères de cœur.

Derrière Les Deux Verres, on retrouve l'équipe de NEUJA, deux associés, amis et frères de cœur, qui partagent la même vision : celle d'un vin accessible, humain et festif. À travers cet événement, ils souhaitent mettre en lumière le travail des artisans du vin tout en créant un moment de partage et de plaisir.

Rendez-vous le dimanche 13 avril 2025, de 10h à 19h, sur le terrain de pétanque du boulevard de Champagne, à Saint-Mandrier-sur-Mer.

Entrée gratuite - Verre de dégustation : 5 €. Ambiance musicale assurée par des DJ toute la journée.

Un salon où l'on vient découvrir, déguster, vibrer et profiter... Et peut-être repartir avec une belle bouteille sous le bras !

Midi Pamplémousse



Ça bouge à Saint-Mandrier. Un nouvel espace de vente de peinture pour bâtiments, de papiers peints et d'objets de décoration intérieure et extérieure vient d'ouvrir au sein du village, plus exactement au 3, quai Jules Guesde, au cœur de notre port si typique.

C'est un Mandréen depuis de nombreuses années qui vous y accueillera et vous conseillera, sur les meilleures solutions à adopter pour embellir vos habitats.

Denis Demaria, qui habite sur les hauts du village, est le responsable commercial de l'espace nommé « Midi Pamplémousse », créé par Caroline Jouanno gérante de ce nouveau showroom possédant une résidence secondaire à Pin Rolland depuis plusieurs années.

Denis Demaria est un « étranger » comme il aime à se présenter, il est natif de Carqueiranne, joli petit village qui à l'instar de Saint-Mandrier peut se prévaloir d'une forte identité provençale et rugbystique.

Il décide de quitter son village pour embrasser une carrière militaire au sein de la Marine Nationale, qui l'amènera à parcourir une quarantaine de pays, puis il a été détaché durant de nombreuses années auprès de plusieurs Ambassades de France à l'étranger, il a également travaillé parmi les forces armées en Océan Indien, aux Antilles, en Polynésie (La Réunion, La Martinique, Tahiti etc.). À l'issue d'un concours il choisit de rester au sein du ministère des armées comme cadre civil. Durant toutes ces années, il officie dans les domaines du management des ressources humaines, des achats et du commerce international. Acheter et vendre c'est son métier. Il est également membre du Comité Communal Feux de Forêts de Saint-Mandrier.

L'espace Midi Pamplémousse sera dédié à la vente des peintures et papiers peints de la marque « Little Greene », plébiscitée par les architectes, les décorateurs d'intérieur, les peintres en bâtiments, fréquemment citée dans les magazines de décoration. Midi pamplémousse commercialisera également du mobilier et des objets de décoration : consoles, étagères, tables, chaises, lampes, vaisselle, linge de maison, photos, miroirs etc.

Les marques françaises « Le Creuset », « Fermob », « den Park » et bien d'autres seront à votre disposition. Venez et faites-vous plaisir en découvrant dans ce showroom des objets design et de qualité. Vous y recevrez des conseils sur la manière d'associer les couleurs pour votre habitat et l'art de sublimer un intérieur avec des objets qualitatifs.



Voir beau, voir grand, un intéressant défi en perspective, qui allie l'amour de la qualité et des beaux produits à celui de notre si typique village de Saint-Mandrier. Parce que nous le méritons bien.

Pour contacter Midi Pamplémousse :
Tél. : 04 94 12 94 13
midipamplémousse@gmail.com
facebook : midipamplémousse mp
Instagram : midipamplémousse



Retour sur l'inauguration de la **MÉDIATHÈQUE FRANÇOISE MONTAGNE** du samedi 22 Mars 2025

Le 22 mars 2025, la commune a célébré l'inauguration de la médiathèque Françoise Montagne. Cet événement marquant a rassemblé des élus locaux, des partenaires institutionnels, des habitants, et des passionnés de culture dans un cadre festif et convivial.

Un lieu dédié à la culture

La médiathèque a été conçue pour être un espace de rencontres et d'échanges. Un lieu de vie où se mêlent lien social et passion pour la culture. Elle propose une vaste collection de livres, de magazines, de films et de ressources numériques visant à répondre aux besoins variés de la communauté. Elle est complétée par le dispositif des micro-folies.

Des activités pour tous

La médiathèque est un lieu pour tous avec des espaces adaptés pour les enfants, les adolescents et les adultes, des espaces pour toutes les envies, du roman aux mangas, de la presse à la musique et des supports numériques permettant de découvrir les plus beaux lieux et musées du monde en réalité virtuelle.



Des activités seront organisées en permanence, grâce à l'investissement du personnel et des bénévoles qui sont au service des visiteurs. L'atelier de lecture, d'écriture, des carnets de voyages, des ateliers pour enfants, tout le monde trouvera l'activité qui lui convient.

La Micro-Folie

Véritable plateforme culturelle de proximité, le réseau Micro-Folie permet de rendre la culture accessible à tous en réunissant plusieurs milliers de chefs-d'œuvre de nombreuses institutions et musées régionaux, nationaux et internationaux.

Une Micro-Folie est un espace modulable offrant un accès ludique aux œuvres des plus grands musées nationaux grâce au Musée numérique, cœur du dispositif, qui présente plus de 3 200 œuvres numérisées, issues du réseau de 205 établissements culturels partenaires qu'ils soient nationaux, régionaux et internationaux. La Micro-Folie propose également des activités complémentaires au Musée numérique, comme un espace de Réalité Virtuelle. Elle est conçue comme une structure culturelle de proximité, largement ouverte pour soutenir et rendre visible les initiatives locales.



Un projet ambitieux

Le projet de la médiathèque Françoise Montagne a été soutenu par la municipalité et des partenaires culturels. Il reflète l'engagement de la ville à promouvoir l'accès à la culture pour tous et à créer des lieux de vie où chacun peut s'informer, apprendre et se divertir.

Un hommage bien mérité

L'inauguration de la médiathèque Françoise Montagne marque un tournant pour Saint-Mandrier-sur-Mer, renforçant son

identité culturelle. Cet engouement pour la culture, nous le devons à l'engagement de Françoise Montagne, ancienne adjointe à la Culture, à l'origine de nombreux équipements culturels comme le théâtre Marc Baron, la bibliothèque ou encore la galerie Rancilio. C'est donc un bel hommage que de donner son nom à ce nouvel équipement.



Les habitants sont invités à venir découvrir ce nouvel espace, qui promet de devenir un lieu central de la vie communautaire.



BON À SAVOIR

Horaires d'ouverture :

Mardi : 14h-18H
Mercredi : 10H-12H/14H-18H
Jeudi : 14H-18H
Vendredi : 14H-18H
Samedi : 10H-12H/14H-18H

Accueil de groupes le mardi et le jeudi de 10h à 12h, sur rendez-vous.

Adhésions :

Cotisation annuelle de date à date.
Pour les mineurs et étudiants mandréens : gratuit.
Pour les adultes mandréens : 15 euros par an.
Pour les adhérents extérieurs à la commune : 20 euros par an.



La commune de Saint-Mandrier-sur-Mer, FÊTE SES 75 ANS

1950 : année charnière pour la presqu'île de Saint-Mandrier forte de ces 1750 habitants. En effet, le 11 avril, le village se détache administrativement de La Seyne et se constitue en commune distincte.

Petit retour en arrière

1864 : Première demande d'autonomie déposée par les Mandréens. Le conseil municipal de La Seyne ne donne aucune suite. Une demi-douzaine d'autres tentatives aboutiront également dans une impasse. Manifestement les élus précités rechignent à se séparer d'un site béni des dieux qui leur rapporte des revenus non négligeables. Que disent, en résumé, les générations d'inconditionnels de la séparation qui se succèdent au milieu de 20^{ème} siècle ? En premier lieu, ils déplorent la faiblesse des moyens mis à leur disposition par la commune mère pour l'amélioration des conditions de vie (le manque d'eau en particulier). D'autre part, ils souhaitent que leurs impôts profitent entièrement au seul développement des structures du village. « Il faut arrêter d'enrichir ou d'embellir La Seyne avec nos sous », s'exclament les plus motivés. Ils pensent aussi que leurs ressources provenant de la pêche, du commerce du sable avec les lesteurs, des tuileries, et de la construction navale à partir de 1911 s'avèrent suffisantes pour garantir un niveau de vie décent. En ce qui concerne les opposants et les sceptiques (car ils existent), ils redoutent principalement l'augmentation consécutive de la pression fiscale et la perte d'acquis sociaux.

1948 : Louis Clément, tout jeune retraité des PTT, dépose à la préfecture une nouvelle demande d'érection en commune libre.

Tout arrive à ceux qui savent attendre

11 avril 1950 : le ministre de l'intérieur, Henri Queuille, après avis du Conseil d'Etat, décrète la section de Saint-Mandrier érigée en commune distincte.

25 mai 1950 : une délégation spéciale composée de Messieurs Paul Durand, Alix Onard et André Barbesant est nommée par le préfet pour expédier les affaires courantes et préparer le terrain du prochain scrutin municipal.

Elections municipales

Dimanche 18 juin : date retenue par le ministère de l'intérieur pour les élections municipales conjointes de Saint-Mandrier et de La Seyne.

À Saint-Mandrier, résultat du scrutin :
inscrits 1085 - votants 932

Union républicaine et socialiste (liste Louis Clément composée de partis politiques favorables à l'érection en commune) :
572 voix

Union communiste (liste Gabriel Guittat) : 390 voix

Le scrutin étant en forme majoritaire, l'intégralité de la liste Clément est élue. A savoir :

Louis Clément - Georges Daniel - Victor Blanc - Georges Nègre - Théodore Aguilar - Henri Diot - Paul Colomp - Pascal Aponte - André Cadière - Marcel Boiteux - Laurent Gilly - Georges Boyer - Paul Roure - Ernest Onard - Antonin Rey - Sylvain Guerry - Camille Lagier.

À la Seyne, Toussaint Merle sera réélu quelques jours après.

25 juin : première réunion du Conseil municipal de Saint-Mandrier. Louis Clément ceint l'écharpe. Messieurs Blanc, Colomp et Aponte deviennent ses adjoints.

Malgré un budget restreint, le travail peut commencer au sein des différentes commissions mises en place. Le problème vital pour le village reste l'amélioration de la distribution de l'eau, sans oublier la création d'infrastructures élémentaires (routes, bâtiments administratifs, écoles, sanitaires...) et la continuité de l'effort de reconstruction des sites endommagés pendant la guerre.



Ci-dessus relaté en quelques dates, le détachement administratif de la commune de Saint-Mandrier, extraits d'ouvrages de Ken Nicolas, que nous remercions vivement.

PROGRAMME DES 75 ANS DE LA COMMUNE

Un anniversaire ça se fête...

En partenariat avec de nombreuses associations mandréennes, la municipalité a concocté un programme de joie :

De mars à juin

- Du 8 mars au 30 avril à L'Ermitage : Exposition *Mandréennes de naissance et d'adoption* par l'association des Racines Mandréennes.
- Le 5 avril : inauguration du foyer des jeunes Alain Ballester.
- Du 4 au 20 avril à la galerie Rancilio : exposition du festival de peinture 2025, sur le thème de Saint-Mandrier, par la municipalité en partenariat avec l'association des Arts de la Presqu'île.
- Samedi 12 avril, à 11h30, au kiosque de la place des Résistants, lancement du 75^{ème} anniversaire de la commune.
- Samedi 17 mai au kiosque de la place des Résistants : *Figures du village* « Le conseil municipal 1950-2025 » par la Fédération Cavalas.
- Dimanche 8 juin au domaine de l'Ermitage, le *Rendez-vous aux jardins*.

Juillet et août

- Exposition éphémère d'anciennes photos.
- Soirée Mandrianus par les Fêtes Mandréennes.
- Fêtes de Saint-Mandrier-sur-Mer.
- Festival des Arts Mandréens par la Fédération Cavalas.
- Corso fleuri marin par les associations Pointus & Patrimoine et les Francs Jouteurs.
- Coupe de France de joutes provençales.
- Deux spectacles surprises organisés par la municipalité.



Préservons notre ÉCOSYSTÈME

Chers plaisanciers, chers Mandréens amoureux de la mer, agissons ensemble pour préserver notre écosystème marin !

Trop souvent nous constatons sur nos côtes, des pratiques de mouillage sauvage qui consistent à jeter l'ancre ou à amarrer un bateau dans une zone non autorisée.

Le mouillage sauvage perturbe les fonds marins, fragilise les écosystèmes et menace les espèces marines qui y vivent. Les ancres peuvent détruire des herbiers de posidonie, essentiels pour la protection des côtes et la régénération de la faune marine.

Le montant des amendes peut atteindre 750 euros pour un mouillage sauvage dans une zone interdite, jusqu'à 1 500 euros pour non-respect des zones protégées comme des parcs naturels marins.

En cas de dommages environnementaux graves, la peine encourue peut aller jusqu'à 75 000 euros et 6 mois d'emprisonnement.

Afin de respecter la réglementation, nous vous invitons à vous reporter à l'arrêté préfectoral n° 014/2024 du 19 janvier 2024 réglementant à Saint-Mandrier, la navigation et le mouillage des navires. Deux zones de mouillage propre ont été créées au niveau de la plage de la vieille et de la plage du Canon. Elles sont limitées à 72h.

Par ailleurs, l'abandon d'épave représente un danger pour la navigation, cause la pollution de l'eau et détériore les habitats naturels marins. De plus, ces épaves peuvent libérer des substances toxiques, nuisant gravement à l'écosystème.

L'amende peut être de 3 000 à 6 000 euros à laquelle peuvent s'ajouter des frais de déblaiement et de nettoyage qui peuvent être supérieurs au montant de l'amende.

En cas de risque majeur pour la navigation ou de pollution grave, les amendes peuvent atteindre 75 000 euros, et des peines de prison peuvent être prononcées, allant jusqu'à 2 ans de prison.

Des actions d'enlèvements de corps morts et d'épaves sont en cours dans la rade de Toulon, dont notre commune en bénéficie.



Des contrôles renforcés dans notre avant-port et le long de nos côtes, vont être effectués lors de la prochaine saison estivale par les services de police, de gendarmerie, des affaires maritimes.

Le plan de balisage est en cours de modification par les services de la mairie et de la DDTM.

Nous tenons à remercier chaleureusement tous les amoureux de la mer respectueux de la réglementation qui contribuent ainsi à la préservation de notre écosystème marin.

LIBRE EXPRESSION

Le mot de l'OPPOSITION

Merci monsieur le maire d'avoir offert dans le dernier Mandréen l'éclatante démonstration que vous ne pouvez pas vous empêcher de polémiquer sur tout et n'importe quoi !

À la devise de Saint-Mandrier « Semper mandrianus vigil », vous avez substitué il y a un peu moins de 30 ans « Ex falso sequitur quodlibet » (du faux découle ce que l'on veut).

Un exemple ? Dans l'édito de ce même Mandréen vous mettez en avant l'excellence de votre action visant à assurer la sécurité sur la presqu'île. Comment ? En annonçant l'adoption par le conseil municipal du règlement intérieur d'un comité local de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation. Ce même comité dont nous, opposition, avons suggéré la création lors du conseil municipal du 14 décembre 2020. Et vous, monsieur le maire, vous n'aviez alors pas hésité à qualifier cette instance de « comité théodoule ». Vous aviez même déclaré : « On n'a pas besoin d'un comité territorial ou local pour examiner la délinquance... ». Alors, qui ment ou s'arrange avec la vérité ?

Les élus de la Vague Mandréenne : Pierre CALMET, Denis CLAVE, Philippe DÉZÉRAUD, Jean-Ronan LE PEN, Nolwenn MONTAGNY - <https://lavague.info/>

LE DÉPARTEMENT DU VAR EN ACTION !

Le Département du Var fête les 20 ans de la loi handicap !

Jusqu'au 31 mars, célébrons la diversité et construisons l'inclusion

Plus que quelques jours pour participer aux nombreuses activités organisées par le Département Var, pour les personnes à mobilité réduite et aux personnes en situation de handicap :

- expositions
- sport adapté
- spectacles
- balades en joliette...

ÉCOFERME DÉPARTEMENTALE DE LA BARRE

MUSÉE DÉPARTEMENTAL DU VAR

ÉCOMUSÉE DÉPARTEMENTAL DES 4 FRÈRES

Découvrez le programme et s'inscrire

Les solidarités, l'ADN du Département

Il était important pour le Département du Var de fêter cet anniversaire avec les familles varaises. Durant ce mois des possibles, c'est l'occasion de le remémorer et de partager des émotions ensemble, sur le territoire. Le Var est une terre d'inclusion grâce à la mobilisation de tous les acteurs du handicap, auprès des publics les plus fragiles, tout au long de l'année.

La tribune de la MAJORITÉ

Petit point sur l'immobilier dans notre commune

En propos liminaire, nous souhaitons répondre aux personnes qui nous interrogent régulièrement sur l'avenir de l'urbanisation sur notre commune pour leur dire que nous travaillons déjà sur le futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la métropole avec les services de Toulon Provence Méditerranée, document destiné à remplacer les PLU des communes membres à l'horizon 2027/2028. Nous nous devons de respecter la règle du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) édictée par la loi Climat qui, malgré les incertitudes législatives, prévoit de limiter durant la période 2021/2031 les constructions à 50% de la superficie utilisée lors de la période 2011/2021. Puis encore de 50% pour la période suivante pour arriver à 0% en 2050. Les terrains nus en zone urbanisée restantes peu nombreux, cela devrait pouvoir se faire, c'est notre volonté.

Pour commencer ce point sur l'immobilier à Saint-Mandrier-sur-Mer et pour planter le décor, permettez-nous de citer les derniers chiffres résultant de l'enquête et du palmarès 2025 de « Villes et villages où il fait bon vivre » : 1 473^{ème} sur 34 795 au plan national (394^{ème} sur 1 163 parmi les 5 000/10 000 habitants) et 23^{ème} sur 153 au plan départemental (4^{ème} sur 23 parmi les 5.000/10.000).

La répartition de l'habitat mandréen se fait à 24,14% en maisons individuelles et 75,7% en appartements.

48,22% des logements sont en résidence principales et 48,56% en résidences secondaires, le reste étant des logements vacants. Il s'agit là d'un particularisme notable de notre commune.

Au niveau des prix de l'immobilier, l'évolution du prix médian du m² est passée de 4 000€ en 2014 à 4 965€ en 2024. 6 037€/m² pour les maisons et 4.627€/m² pour les appartements. Pour mémoire, le prix médian du m² au niveau départemental est de 3 897€.

Enfin, pour que le tableau soit complet, parlons un peu de la taxe foncière. Le site « Vigie Taxes Locales » de l'association

Contribuables Associés, nous classe en ce qui concerne le taux de la taxe foncière et son évolution parmi les bons élèves (en jaune) dans un classement allant de Très mauvais à Très bon (par couleur : du noir au vert en passant par le rouge, le rose, l'orange, le jaune), classification résultant d'une comparaison entre les communes de taille similaire.

Ces chiffres de l'immobilier à Saint-Mandrier montrent bien qu'y devenir propriétaire pour nos jeunes ménages tient de la gageure, si ce n'est du rêve pour la plupart. Déjà, juste rester sur la commune en location en quittant le cocon familial n'est pas chose aisée. C'est bien pour cela que nous avons initié avec le PLU de 2017 la réalisation de programmes de logements à loyer modéré dans le cadre de la mixité sociale. Les attributions de ces logements ont bénéficié à 90% à des personnes habitant à Saint-Mandrier, leur permettant de se loger dans de meilleures conditions et à des loyers plus raisonnables épargnant ainsi leur pouvoir d'achat.

Nous espérons toujours, à moyen terme, pouvoir engager des projets d'accession sociale à la propriété à visage humain sur le foncier disponible et utilisable, tels que ceux que nous avons réalisés, allée des Résidences du Port et avenue de la Mer.

En conclusion, en élargissant notre propos et pour expliquer à ceux qui ont la critique facile, nous nous posons sans cesse avant chaque projet d'opération, avant chaque décision touchant aux services à la population, cette même question : comment assurer l'efficacité et l'efficience des dépenses publiques tout en pensant à des économies importantes et sans mettre à mal la qualité de l'action publique ? Voici la problématique qui est au cœur de notre action municipale.

L'équipe des élus d'Union Pour Saint-Mandrier, de Marégau à Cépet

Rejoignez et suivez l'équipe de la majorité municipale sur Facebook : Gilles Vincent 2020-2026 / Union Pour Saint-Mandrier, De Marégau à Cépet



Droit de RÉPONSE au mot de l'opposition de février dernier.

Je remercie les élus de l'opposition pour m'avoir souhaité mon anniversaire, et pour leur cadeau consistant en une promesse de ne pas polémiquer. Mais, je ne suis pas dupe et les Mandréens non plus, car ce mot de l'opposition a pour seul but d'informer les lecteurs de mon âge, après me l'avoir reproché à de maintes occasions. Mais, il est vrai que la date des élections municipales approche.

Pas dupe car une signataire de ce mot m'a traité en plein conseil municipal de : « c .. » et m'a demandé : « d'aller me faire voir ». Quant à M. Le Pen? je ne me souviens pas qu'il m'ait dit bonjour une seule fois depuis qu'il siège au conseil municipal dans l'opposition. Cela démontre leur mentalité.

Pas dupe non plus car leur cadeau aura été très éphémère, il suffit de lire ce « Mandréen » pour s'apercevoir qui polémiquer et donc il n'a même pas tenu un mois !

De toute façon, la plupart des Mandréens connaissent mon âge car ils me côtoient régulièrement, contrairement à M. Le Pen qu'ils ne voient jamais car il n'habite pas la commune.

Et puis, fêter son anniversaire en même temps que celui de la commune, c'est un privilège rare que je ne bouderais pas tant il

La jurisprudence impose que le droit de réponse à la libre expression de l'opposition ne soit publié que dans le numéro suivant.

Le Maire.

est un symbole fort de mon dévouement et de mon engagement pour Saint-Mandrier.

Mais pour cette allusion sur mon âge, je ne serai pas rancunier, j'en ai vu d'autres et cela fait malheureusement partie du jeu politique. Je serai d'ailleurs, très heureux de partager avec les élus de l'opposition le verre de l'amitié qui conclut toujours nos conseils municipaux et auquel sont invités les élus et le public présent.

Cela sera pour eux une première car depuis 2020, nous ne les avons guère vus à ces moments de convivialité. Mais peut-être n'aient-ils pas le rosé de l'Ermitage !

Le Maire,
Gilles VINCENT



LES AMIS DE L'ÉCOLE DE L'ORÉE DU BOIS

soirée Karaoke

Adultes Enfants

Entrée Gratuite

26 Avril dès 19h30

MARC BARON

RESTAURATION SUR PLACE
lato83430@gmail.com

LES AMIS DE L'ÉCOLE DE L'ORÉE DU BOIS

Après-midi Loto

23 56 78

Reservation Conseillée

26 Avril dès 14h00

1 carton 4€
3 cartons 10€

6 cartons 18€
10 cartons 30€

MARC BARON

RESTAURATION SUR PLACE
lato83430@gmail.com

LE COMITÉ COMMUNAL FEUX DE FORÊTS



CCFF DE SAINT-MANDRIER

RECHERCHE DES BÉNÉVOLES

POUR LA SAISON 2025

Vous avez du temps libre entre mi-juin et mi-septembre

Vous voulez participer à la protection de nos massifs forestiers

Vous souhaitez intégrer une équipe dynamique

Vous êtes certainement la personne que nous recherchons

Pour tous renseignements

ccff83430@gmail.com

Ou par téléphone au

06 17 65 99 55



BLEUETS DE FRANCE

Comme chaque année, à l'occasion de la cérémonie commémorative de la victoire du 8 mai 1945, l'Association des Anciens Combattants, Mutilés et Victimes de Guerre de Saint-Mandrier organise une quête pour le Bleuets de France.

Les fonds collectés sont intégralement reversés à l'Oeuvre Nationale du Bleuets de France.

L'Oeuvre Nationale du Bleuets de France est une association reconnue d'utilité publique, placée depuis 1991 sous l'autorité de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre. Son objectif est de recueillir des fonds afin de financer les oeuvres sociales qui viennent en aide aux anciens combattants, veuves de guerre, pupilles de la Nation, soldats blessés en opération de maintien de la paix, victimes du terrorisme.



Les quêtes et quêtes sont des bénévoles. Réservez-leur le meilleur accueil et soyez généreux.

Jean KUHLMANN,
Président des ACMVG

Maxime ROCHE,

Président de l'association des AMIS DE
L'ÉCOLE DE L'ORÉE DU BOIS

NAISSANCE D'UN VERGER

en presque île

L'amandier de Fliche-Bergis se trouvait un peu seul dans le pré ! Attentif à cela, la municipalité, son spécialiste du service environnement Bruno Lefèbre et le Conservatoire du Littoral ont réfléchi pour lui offrir de la compagnie et par-delà orner ce pré. Deux options ont été retenues, vigne ou verger. Le verger a été choisi car il permettait de laisser le terrain enherbé, ce qui est bon pour la biodiversité et pour mieux répondre aux nouvelles données climatiques.



L'Association pour le Reboisement de la Forêt Mandréenne - ARFM a tout de suite été sollicitée pour ce projet car depuis 2006 un de ses quatre fondamentaux est la plantation avec notamment plus de 200 arbres sur la colline de la Renardière, dont le cimetière. Elle a répondu « présent » et a pu financer l'achat de 42 arbres fruitiers. Le choix des essences a été fait

conjointement par le Service Environnement de la Ville, le Conservatoire du Littoral et l'ONF.

En 3 jours, une bonne dizaine de bénévoles, encadrés par Bruno Lefèbre et aidés d'Alain Bégni, ont planté, arrosé et protégé les fruitiers à savoir jujubiers, néfliers, pruniers, pistachiers, amandiers, figuiers, cognassiers, grenadiers...

Outre les excellentes relations avec les services municipaux et leur soutien toujours efficace, l'ARFM a pu mener rapidement cette action dans la bonne fenêtre météo grâce à l'aide de membres d'autres associations : les associations nautiques ANSM, APM et Yacht Club des Sablottes, Le Basket, Les Donneurs de Sang, Les Fêtes Mandréennes. Entretien la forêt et reboiser sont fédérateurs.



Le 43^{ème} arbre ! L'amandier a perdu une de ses branches lors d'un récent coup de vent. Elle a été retaillée puis plantée près de son parent. Espérons lui longue vie et son histoire sera très anecdotique.

La répartition des arbres à feuilles caduques ou permanentes a été effectuée pour qu'il y ait toujours un joli volume visuel dans le pré. De plus, quand ils seront en floraison ils offriront un très joli paysage aux passants de l'Avenue Marie Fliche Bergis. Enfin, leurs fruits seront destinés aux futures générations de petits Mandréens.

Jean-Christophe GILLION, Président de l'ARFM

FIGURES DU VILLAGE

d'avril 2025

Les figures du village vous donnent rendez-vous le Samedi 26 Avril 2025 à 19h00, sur la place du village, au kiosque, pour la découverte de la 64^{ème} photographie qui mettra en lumière :

"Les responsables de l'école de Danse".

Vous pourrez retrouver leur photo durant un mois sur le kiosque ou sur notre page Facebook Fédération Cavalas

Sur la photo d'illustration vous pouvez voir "Les Présidentes de la Gymnastique Volontaire" avec Lucette VILLENAVE (1934-2007) (en noir et blanc) en blanc derrière Arielle PAINDAVOINE, Patricia Lesne au fond à gauche !

et (en couleur) Yolande ANYCA née le 21 août 1949 (en bleue et noir) !

A gauche en blanc, Martine CHARMASSON, Arielle PAINDAVOINE, au fond Dominique BOULLE, en noir Eny DOUSSOT, Valérie MANZONI, Elisabeth RESSAYRE, à droite, Chantal ORTEGA et Sylviane FUSIER



La FÉDÉRATION CAVALAS



ASSM FOOTBALL VÉTÉRANS

L'ASSM Football Vétérans, organise son traditionnel tournoi vétérans à 7 (réservé au plus de 35 ans) du 1er Mai au stade Lanerrière de 9h à 17h
Inscription 50€ par équipe, que vous soyez joueurs ou visiteurs
une restauration avec buvette est prévue sur place.

Thierry ORTEGA, Président de l'ASSM FOOTBALL VÉTÉRANS



Les AMIS DE LA MAQUETTE et de la CALANDRE MANDRÉENNE

L'association des amis de la maquette et de la calandre mandréenne a tenu son assemblée générale le 1er janvier 2025 au 29 quai Jean Jaurès
Un bilan positif pour l'année 2024 malgré pas mal de décès dans l'association

Création d'une section jeune voiture RC en 2025.

Responsable : M. Matéo Fontana.

Exposition des maquettes : Annonay Davézieux, Corse, Barcelonnette, Hyères...

Exposition calandre 2025 : La Ciotat, Solliès-Pont, riez, Plan de la Tour, montée du faron...

Les mots du président : "On voudrait voir de nouveaux membres au bureau et ajouter plus de jeunesse."

Composition du bureau pour 2025 :

Président : M. Christian pascalin.

Vice-président : Mr Dominique lanfranchi.

Trésorier : M. Roger bauchet.

Secrétaire : Mme Marie-France ajello.

Membre : Mme Gaëlle Bergassoli, Mme Lucie Martinez, M. Patrick Guarinos, M. Robert Ajello et M. Gilles Chaussade.



SAINT MANDRIER SUR MER
Exposition de Véhicules Anciens
Petite restauration Buvette Entrée Gratuite
Square Marc Baron
20 AVRIL 2025
AMCM
AMIS DE LA MAQUETTE ET DE LA CALANDRE MANDRÉENNE
Avec la participation de l'INTERCLUBS DU VAR
Contact : Christian PASCALIN 07 77 98 18 09
mail : christian.pascalin@3430@sf.fr
site : <http://amm03.carsablog.com>
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Christian PASCALIN
Président de l'AMCM

La MAISON de SANTÉ de la PRESQU'ÎLE

Chers Mandréens et Mandréennes,

Notre système de santé rencontrant des difficultés et rendant l'accès aux soins de plus en plus difficile, 18 professionnels de santé ont créé la Maison de Santé de la Presqu'île en novembre 2023 et se sont mobilisés pour travailler de façon coordonnée afin d'offrir une prise en charge globale.

Pour ce faire, des consultations médicales sont disponibles du lundi matin au samedi midi. Des actions de prévention et de santé publique vous sont également proposées.

La MSP s'engage à améliorer l'accès aux soins et lutter contre les déserts médicaux, tout en offrant un environnement de travail attractif pour les professionnels.



L'équipe de la MAISON DE SANTÉ DE LA PRESQU'ÎLE



Suivez-nous sur :
Facebook : maison de santé - Saint-Mandrier
Site : <https://www.msppresquile.fr/>
Mail : contact@msppresquile.fr
Tél : 07 62 17 32 89

USSM BASKET

Samedi 31 Janvier dernier, notre école de Basket a été invitée par le club PRO B de Hyères Toulon Var Basket pour accompagner les joueurs lors de la présentation des joueurs d'avant match au public du palais des sports de Toulon. Les joueurs (-euses) ont pu côtoyer les joueurs PRO, et ensuite la mascotte du club du HTV les a accompagnés pour une photo inoubliable. Gros projecteur sur nos efforts de formation, d'accompagnement et d'épanouissement de nos jeunes joueurs et surtout découvrir le monde et le jeu de haut niveau. Merci au HTV.



Martial **ANCELIN**
Président de l'**USSM BASKET**

La régata « LA MANDRÉENNE »

Une manche du Championnat IRC 2025 Méditerranée Équipage et Duo en rade de Toulon

Les 26 et 27 avril 2025 se tiendra la 4^{ème} édition de "La Mandrée" au départ des pontons du port de Saint-Mandrier.



Après trois éditions couronnées de succès, le pôle course du Yacht Club de France a inscrit de nouveau La Mandrée au calendrier officiel du Championnat IRC Méditerranée.

L'Association nautique de Saint-Mandrier (ANSM) organise ce nouveau rendez-vous de la voile sportive. Cette compétition, à l'instar des célèbres régates comme la SNIM ou la Massilia Cup à Marseille ou la Porquerolle's Race, verra s'affronter pendant deux jours une trentaine des meilleurs équipages de Méditerranée sur des voiliers de course au palmarès bien étoffé.

Le jeudi 1^{er} mai, le spectacle continuera avec une cinquantaine de voiliers sur l'eau, puisque se tiendra également la 42^{ème} édition de la Régate du Muguet!

L'ANSM remercie le skipper varois Clément Giraud (finaliste du Vendée Globe 2020) qui nous fait l'amitié de parrainer la régata, ainsi que la Métropole Toulon-Provence-Méditerranée, la Ville de Saint-Mandrier et nos différents sponsors pour leur fidélité et leur soutien dans l'organisation de cet événement nautique.

TENNIS CLUB de Saint-Mandrier-sur-Mer

STAGE DE TENNIS POUR ENFANTS VACANCES DE PRINTEMPS 2025

Le Club de Tennis organise des stages pour enfants pendant les vacances de printemps !

Du 7 au 11 avril et du 14 au 18 avril 2025, les enfants à partir de 6 ans pourront participer à des sessions adaptées à leur âge et leur niveau :

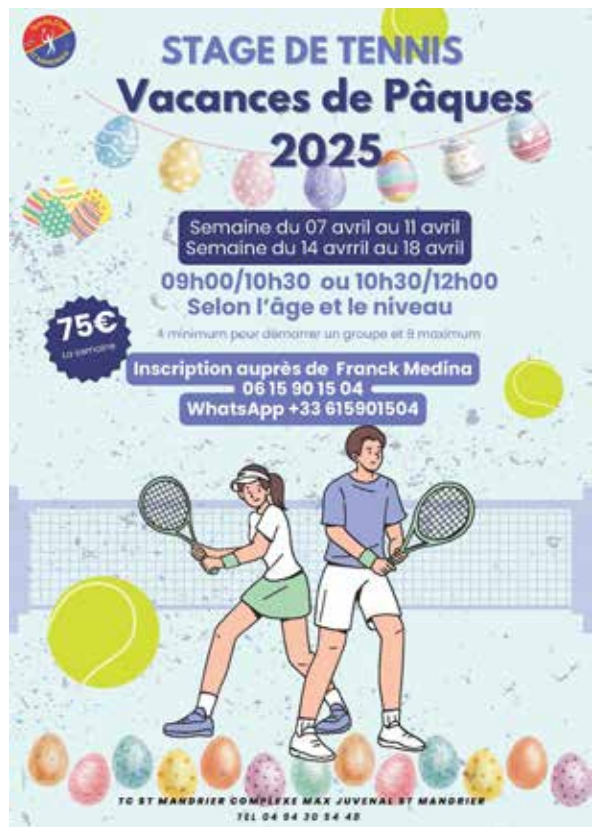
Horaires (selon l'âge et le niveau de l'enfant) :

9h30 à 10h30 ou 10h30 à 12h00 (selon l'âge et le niveau de l'enfant).

Le stage est ouvert à tous, adhérents du club ou non.

Le coût du stage est de 75,00 € pour la semaine, auquel il faut ajouter 3€ pour la licence découverte (couvrant les frais d'assurance), pour les enfants non-inscrits au club.

Inscriptions et informations :
Contactez Frank Medina au 06 15 90 15 04
ou via WhatsApp au +33 615901504.



Nathalie **BERNARD**,
Présidente du **TENNIS CLUB**



Patrick **HENON**
Président de l'**ANSM**

DENISE GAY CARMÈLE ROSSINI

VERNISSAGE

VENDREDI 25 AVRIL
À 18H30

GALERIE
RANCILIO

DU 25 AVRIL AU 18 MAI 2025

ENTRÉE LIBRE

DU LUNDI AU SAMEDI DE 10H À 12H ET DE 15H À 18H30

LE DIMANCHE DE 10H À 12H

2 AV. MARC BARON - SAINT-MANDRIER-SUR-MER



Hôtel de Ville
Place des Résistants
83430 Saint-Mandrier-sur-Mer
www.ville-saintmandrier.fr
fb : Le Mandréen - Saint Mandrier sur Mer

VILLE DE
SAINT-MANDRIER-SUR-MER